

1 MONTANT DU PRÊT*

ENTRE 1 500 ET 21 500 €

2 COCHEZ VOTRE MENSUALITÉ

Montant	Mensualité EcoTonic		Mensualité EcoRelax		Mensualité EcoZen	
	Mensualité	TEG annuel fixe*	Mensualité	TEG annuel fixe*	Mensualité	TEG annuel fixe*
De 1500 à 4 000 €	<input type="checkbox"/> 120 €	1,95%	<input type="checkbox"/> 90 €	3,95%	<input type="checkbox"/> 60 €	4,95%
De 4 001 à 6 000 €	<input type="checkbox"/> 150 €	3,95%	<input type="checkbox"/> 110 €	4,55%	<input type="checkbox"/> 85 €	
De 6 001 à 8 000 €	<input type="checkbox"/> 180 €		<input type="checkbox"/> 130 €		<input type="checkbox"/> 105 €	
De 8 001 à 10 000 €	<input type="checkbox"/> 200 €	4,55%	<input type="checkbox"/> 150 €	4,65%	<input type="checkbox"/> 115 €	
De 10 001 à 12 000 €	<input type="checkbox"/> 220 €		<input type="checkbox"/> 170 €		<input type="checkbox"/> 135 €	
De 12 001 à 15 000 €	<input type="checkbox"/> 275 €		<input type="checkbox"/> 215 €		<input type="checkbox"/> 150 €	
De 15 001 à 18 000 €	<input type="checkbox"/> 320 €		<input type="checkbox"/> 240 €	<input type="checkbox"/> 170 €		
De 18 001 à 21 500 €	<input type="checkbox"/> 375 €		<input type="checkbox"/> 285 €	<input type="checkbox"/> 195 €		

*Prêt affecté sous réserve de l'acceptation du dossier par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. TEG annuel fixe bonifié par GDF SUEZ, hors assurance. Durée de 13 à 147 mois. Mensualités de 60 à 375 € fixes hors assurance facultative (sauf la dernière constituée du solde) pour une première échéance 30 jours après le décaissement. La durée varie selon le montant emprunté et la mensualité choisie. Document non contractuel. Conditions au 01/01/2010 pouvant être modifiées sans préavis.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

3 DATE DE PRÉLÈVEMENT

05 10 15 20 25 30

ASSURANCE FACULTATIVE :

Optez pour la sérénité avec l'assurance emprunteur et/ou co-emprunteur proposée par la Banque Solfea à partir de 1€/mois par tranche de 1 000 € empruntés (assurance facultative)

- En cas de Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) à la suite d'un accident ou d'une maladie, elle prend en charge le capital restant dû.
- En cas d'Incapacité de Travail consécutif à un accident ou une maladie, elle rembourse les mensualités dues jusqu'à la reprise de votre activité professionnelle.
- En cas de souscription de l'assurance, la garantie décès est acquise sans aucune formalité médicale dans le cadre de la Convention AERAS, si vous êtes âgé de moins de 51 ans, que votre crédit est un crédit amortissable affecté d'un montant au plus égal à 17 000 € et remboursable au maximum en 48 mois et que votre encours de crédit assuré n'excède pas 17 000 €.

Souscription sur le contrat de crédit

Les conditions de cette assurance peuvent être consultées sur la notice d'information jointe au contrat de crédit et sur www.banquesolfea.fr



DDPDVENR0110

DEMANDE DE PRÊT (FICHE DE SOLVABILITÉ)

À REMPLIR COMPLÈTEMENT

EMPRUNTEUR M. Mme Mlle

Nom : _____
Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Né(e) le
à : _____
Départ. de naiss. Nationalité : _____

Si vous êtes salarié/retraité :

Profession : _____
Employeur : _____
Depuis le : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Si vous êtes artisan - commerçant - profession libérale :

Activité : _____
N° SIREN : _____
Date création entreprise : _____

Vos revenus mensuels :

Revenus professionnels / Retraites : _____
Revenus fonciers : _____
Allocations : _____
 familiales logement
Pensions perçues : _____

CO-EMPRUNTEUR M. Mme Mlle

(CONJOINT, PACSÉ, CONCUBIN...)

Nom : _____
Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Né(e) le
à : _____
Départ. de naiss. Nationalité : _____

Si vous êtes salarié/retraité :

Profession : _____
Employeur : _____
Depuis le : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Si vous êtes artisan - commerçant - profession libérale :

Activité : _____
N° SIREN : _____
Date création entreprise : _____

Vos revenus mensuels :

Revenus professionnels / Retraites : _____
Revenus fonciers : _____
Allocations : _____
 familiales logement
Pensions perçues : _____

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale

SITUATION FAMILIALE ET LOGEMENT

Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) / Séparé(e) Veuf(ve) Célibataire Union libre

Nbre enfants à charge : âge :

Propriétaire Locataire Hébergé Logement de fonction Date d'entrée dans votre logement actuel : _____

Adresse : _____

Code postal Ville : _____

Tél.privé : Tél.co-emprunteur :

Portable :

E-mail : _____ @ _____ J'accepte de recevoir des propositions commerciales sur mon adresse e-mail.

CHARGES DU FOYER

MENSUALITÉ

ORGANISME

DATE DE FIN DE CRÉDIT

- Crédits immobiliers / loyer : _____
- Crédits à la consommation, prêt personnel, prêt revolving : _____
- Pensions versées : _____

DESCRIPTION DU LOGEMENT

Adresse de réalisation des travaux (si différente de celle indiquée ci-dessus) : _____

Votre logement : maison individuelle appartement Surface habitable : _____m²

Année de construction : avant 1975 à partir de 1975

Energie utilisée pour le chauffage **avant travaux** : gaz naturel fioul électricité autre / préciser : _____

Energie utilisée pour le chauffage **après travaux** : gaz naturel fioul électricité autre / préciser : _____

DATE DES TRAVAUX :

Les informations recueillies dans le cadre de la présente offre, autres que vos nom et adresse ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Conformément à l'article 32 de la loi 78-17 du 06/01/1978, ces informations ont un caractère obligatoire pour l'étude de votre demande. Le Prêteur est responsable du traitement de vos données et destinataire des informations. Par l'intermédiaire du Prêteur, vous pourrez recevoir des propositions commerciales émanant de partenaires. Si vous ne le désirez pas ou si vous souhaitez exercer votre droit d'accès et de rectification quant à ces informations, veuillez vous adresser à la Banque Solfea, Service Consommateur, 49 avenue de l'Opéra, 75083 Paris Cedex 02. Le Prêteur met en œuvre un traitement de surveillance aux fins de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

DESCRIPTION DES TRAVAUX PRINCIPAUX (DANS UN BÂTIMENT EXISTANT)

ENERGIE ELECTRIQUE

- Installation Pompe à Chaleur (PAC) avec certification NFPAC, EHPA ou Eco-label européen pour les PAC eau/eau, eau glycolée/eau et eau glycolée/eau glycolée, et NFPAC, Eurovent, EHPA ou Eco-label européen pour les PAC air/eau et air/air :**
Le COP désigne le coefficient de performance d'une pompe à chaleur. L'Entreprise qui installe la PAC doit être signataire de la charte QualiPAC ou disposer d'une qualification professionnelle dans le domaine des PAC géothermiques (PAC eau/eau ou PAC eau glycolée/eau ou PAC eau glycolée/eau glycolée) ou aérothermiques (PAC air/eau ou air/air).
 - PAC de type air / eau avec un COP⁽¹⁾ de : 3,5 > COP ≥ 3,4 ou 4 > COP ≥ 3,5 ou COP ≥ 4
 - (1) Pac air/eau : le COP est mesuré selon la norme EN 14511-2 pour des températures d'entrée d'air de 7°C à l'évaporateur et de 30°C et 35°C au condenseur.*
 - PAC de type eau / eau ou PAC eau glycolée / eau ou PAC eau glycolée / eau glycolée avec un COP⁽²⁾ de : 3,5 > COP ≥ 3,4 ou 4 > COP ≥ 3,5 ou COP ≥ 4
 - (2) Pac eau / eau : le COP est mesuré selon la norme EN 14511-2 pour des températures d'entrée et de sortie d'eau de 10°C et 7°C à l'évaporateur et de 30°C et 35°C au condenseur. Pac eau glycolée / eau ou eau glycolée / eau glycolée : le COP est mesuré selon la norme EN 14511-2 pour des températures d'entrée et de sortie d'eau de 0°C et -3°C à l'évaporateur et de 30°C et 35°C au condenseur.*
 - PAC de type air/air avec un COP⁽³⁾ de : 3,6 > COP ≥ 3,4 ou COP ≥ 3,6 **Surface chauffée : _____ m²**
 - (3) Pac air / air : le COP est mesuré selon la norme EN 14511-2 pour des températures d'entrée d'air de 7°C à l'évaporateur et une température de sortie d'air de 20°C.*
- Un programmeur d'intermittence est mis en place pour un système de chauffage avec PAC existant**
- Installation d'émetteurs électriques intégrés :**
 - Installation d'un plancher ou d'un plafond plâtre rayonnant électrique Surface du plancher ou du plafond installée _____ m²
 - Le plancher ou le plafond plâtre rayonnant électrique doit être titulaire d'un avis technique et sa mise en œuvre doit se faire en respectant le cahier des prescriptions techniques du CSTB et s'accompagner de la mise en place d'un dispositif de réglage automatique en fonction de la température intérieure.*
- Installation d'un programmeur d'intermittence centralisé :**
 - Un programmeur d'intermittence centralisé pour un chauffage électrique.
 - Mise en place d'un équipement ayant la fonction de programmation d'intermittence, au sens de la norme EN 12098-5, pour un chauffage électrique*

ENERGIE SOLAIRE

- Vous installez : un CESI avec appoint gaz naturel électrique autres
 ou : un SSC gaz naturel fioul autres
Le SSC sera couplé à des émetteurs de chauffage de type basse température permettant une optimisation de la valorisation de l'énergie solaire.
 Surface installée de capteurs solaires : _____ m².
Le professionnel qui installe le CESI (chauffe-eau solaire individuel) ou le SSC (système solaire combiné) est signataire de la charte QualiSol et les appareils ont une certification CSTBat ou Solarkeymark.

ENERGIE BOIS

- Chaudière bois/biomasse**
Le rendement énergétique de l'équipement mesuré à partir des normes NF EN 303.5 ou EN 12809, doit être ≥ à 85% si le chargement du combustible est automatique et ≥ à 80% si le chargement est manuel.
- Appareil indépendant de chauffage au bois**
 (insert/foyer fermé, poêle, cuisinière)
Le rendement énergétique de l'équipement doit être ≥ à 70%. La concentration en monoxyde de carbone ≤ à 0,3%. Le rendement énergétique et la concentration en monoxyde de carbone sont mesurés selon les normes suivantes : pour les poêles : norme NF EN 13240 ou NF D 35376 ou NF 14785 ou EN 15250, pour les foyers fermés et les inserts de cheminées intérieures : norme NF EN 13229 ou NF D 35376, pour les cuisinières utilisées comme mode de chauffage : NF EN 12815 ou NF D 32301.

VENTILATION

- Vous installez une ventilation mécanique contrôlée de type :
- Simple flux autoréglable (uniquement pour un bâtiment d'avant 1975)
 - Simple flux hygroréglable
 - Double flux
- Pour la ventilation simple flux, l'étanchéité du bâtiment doit être compatible avec les performances de la ventilation. La puissance absorbée du ventilateur doit être < à 35 W pour une maison individuelle et à 0,25W.h/m² pour les appartements. Dans le cas du système de ventilation hygroréglable, celui-ci doit bénéficier d'un Avis technique en cours de validité.*
Dans le cas d'une ventilation double-flux l'échangeur de chaleur doit avoir une efficacité supérieure ou égale à 85% selon la norme N 13141-7 et la somme des puissances des 2 ventilateurs doit être inférieure à 80 W ou certifié NF VMC. Enfin le réseau doit être isolé en volume non chauffé de 50 mm.

DESCRIPTION DES TRAVAUX ADDITIONNELS (DANS UN BÂTIMENT EXISTANT)

ISOLATION THERMIQUE

- Isolation de Combles ou de Toitures avec résistance thermique : R ≥ 5 m²K/W**
 Matériel certifié ACERMI : OUI NON - Avis technique du CSTB : OUI NON
 Surface d'isolant à installer : _____ m²
- Isolation des Murs (murs intérieurs ou extérieurs) avec résistance thermique : R ≥ 2,8 m²K/W**
 Matériel certifié ACERMI : OUI NON - Avis technique du CSTB : OUI NON
 Surface d'isolant à installer : _____ m²
- Isolation d'un Plancher avec résistance thermique : R ≥ 2,4 m²K/W**
 Matériel certifié ACERMI : OUI NON - Avis technique du CSTB : OUI NON
 Surface d'isolant à installer : _____ m²

FENÊTRES

- Mise en place de Fenêtres ou de Porte-fenêtres complètes avec coefficient de transmission surfacique : Uw ≤ 1,8 W/m².K**
 Matériels certifiés NF ou ACOTHERM : OUI NON
 Nombre de fenêtre : _____
Les marques de certification sont les marques NF "Menuiseries PVC" certifié CSTB CERTIFIED, NF "Menuiserie aluminium à rupture de pont thermique" certifié CSTB CERTIFIED, NF « Fenêtres bois » ou ACOTHERM.

MONTANT DU DEVIS :



DEMANDE DE PRÊT (FICHE DE SOLVABILITÉ)

À REMPLIR COMPLÈTEMENT

Le prêt DolceVita énergies renouvelables est réservé aux particuliers pour financer des équipements économes en énergie pour un logement existant.

POUR BÉNÉFICIER DE VOTRE PRÊT, C'EST TRÈS SIMPLE

- 1** Vous envoyez à la Banque Solfea (adresse ci-dessous) cette demande de prêt portant le cachet de l'entreprise qui réalisera les travaux. N'oubliez pas de joindre les justificatifs demandés.
- 2** Sous 48 heures dès réception de votre dossier complet, la Banque Solfea vous informe de sa décision par courrier et vous adresse votre fiche d'informations précontractuelle ainsi que votre contrat de prêt à renvoyer signé. Aucune domiciliation de revenus n'est exigée.
- 3** A l'achèvement des travaux, la Banque Solfea règlera directement l'entreprise, dès réception de la copie de la facture et de l'attestation de fin de travaux signée par vous et le professionnel.

IMPORTANT : JOINDRE UNE COPIE DES DOCUMENTS SUIVANTS

- Devis détaillé des travaux (avec, le cas échéant, le détail des matériaux isolants utilisés)
- Relevé d'identité bancaire
- Justificatifs pour l'emprunteur et le co-emprunteur :
 - carte nationale d'identité recto verso ou titre de séjour ou passeport (en cours de validité)
 - justificatif de domicile (quittance EDF, GDF SUEZ, eau, facture téléphone ou quittance d'assurance)
 - salarié : 2 derniers bulletins de salaire
 - non salarié / retraité : dernier avis d'imposition (toutes les pages)
 - retraité de moins de 2 ans : justificatifs de pension de retraite
- Joignez également les justificatifs suivants si vous êtes concerné :
 - copie d'un avis de paiement des allocations familiales et/ou logement et/ou rente
 - si revenus fonciers : déclaration 2044
- Si demande faite au nom d'une SCI :
 - statuts de la société
 - extrait K bis
 - déclaration 2072

Cochez les cases pour vous assurer de ne rien avoir oublié

Pour contacter la Banque Solfea : → **01 40 17 55 00** du lundi au vendredi de 8H à 19H (vendredi 18H)
→ **www.banquesolfea.fr**
→ Une adresse postale unique :
Banque Solfea - TSA 64140 - 77217 AVON CEDEX

Nous soussignés déclarons sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis, notamment ceux relatifs à notre identité et à nos revenus et charges, sachant qu'ils constituent les éléments déterminants pour l'acceptation de notre dossier.

Le client atteste avoir bénéficié de l'accompagnement et des conseils de GDF SUEZ pour inciter et contribuer à la mise en œuvre d'équipements performants et économes en énergie. Le client atteste sur l'honneur que GDF SUEZ a eu, par la réalisation de ces actions, un rôle incitatif et actif dans la décision d'entreprendre cette opération d'économies d'énergie.

Le client et son installateur s'engagent à ne pas signer et à ne pas communiquer les documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) à toute autre personne que GDF SUEZ et susceptible de demander des certificats d'économies d'énergie (CEE) conformément à l'article 14 de la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 révisée.

Ils attestent sur l'honneur que l'ensemble des droits portant sur les documents permettant de valoriser cette opération au titre du dispositif des certificats d'économie d'énergie est cédé en exclusivité à GDF SUEZ.

Date : ____ / ____ / ____

Signature
de l'emprunteur

Signature
du co-emprunteur

Cachet de l'installateur



BANQUE Solfea

BANQUE SOLFEA - S.A. au capital de 36 416 000 Euros
N° ORIAS : 08 039 124 - RCS PARIS B 562 059 832